

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00257

Numéro SIREN : 834 592 180

Nom ou dénomination : A.G.H.E.S. : Agencement Général Hôtellerie Etablissements de Santé.

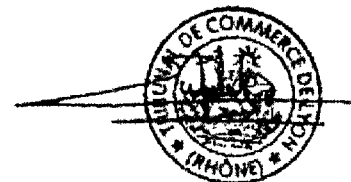
Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007423

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

A2018/007423

Dénomination : A.G.H.E.S. : Agencement Général Hôtellerie
Etablissements de Santé.
Adresse : 182 avenue Marcel Mérieux 69530 Brignais -FRANCE-
n° de gestion : 2018B00257
n° d'identification : 834 592 180
n° de dépôt : A2018/007423
Date du dépôt : 19/03/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 01/03/2018



5004081

5004081

A.G.H.E.S SAS
Au capital de 10.000 €
Siège Social – 182 Avenue Marcel Merieux
69530 BRIGNAIS
RCS LYON 834 592 180

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{er} MARS 2018

L'an deux mil dix huit
Le 1^{er} mars,
A 14h00

Les associés de la société A.G.H.E.S S.A.S., société par actions simplifiée se sont réunis au siège social.

L'assemblée est présidée par Madame Victoria GHERMAN, représentant la société J.ZACHARIE SAS, Président

Est également présent Monsieur Emmanuel de MARLIAVE.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- pouvoirs

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Emmanuel de MARLIAVE pour une durée indéterminée, aux fonctions de Directeur Général, non rémunéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

Victoria GHERMAN
Pour J.ZACHARIE SAS
Présidente

Emmanuel de MARLIAVE
Directeur Général